



LES TRAVAUX SE POURSUIVENT !

Les travaux de votre résidence ont débuté à l'été 2017. Le chantier a du être suspendu pendant près d'un mois, en raison de graves incidents commis sur les personnels du chantier. Pour permettre une reprise des travaux dans de bonnes conditions, nous avons dû revoir les modalités d'intervention et ajuster le planning qui vous a été présenté.

Nous savons qu'un chantier est susceptible de bouleverser votre quotidien, d'autant plus quand des événements de cette nature surviennent. Aussi, nous souhaitons vous tenir informés des impacts sur la conduite des travaux et sur les prochaines interventions planifiées.

Les équipes de l'Office restent mobilisées à vos côtés.



Laurent Russier
président

LES INTERVENANTS

Trois entreprises générales interviennent sur votre résidence :

- GTM (logements et parties communes) : fin d'intervention prévue en mai 2019
- Isore (façades et fenêtres) : fin d'intervention prévue à l'été 2019
- Bourgeois (résidentialisation extérieures), fin d'intervention prévue au printemps 2020.

LES ÉTAPES DU CHANTIER

Le chantier se déroule par phase. Pour ce faire, votre résidence a été découpée en 3 îlots pour favoriser des plannings mieux maîtrisés.

1^{RE} PHASE

1-3 place Munch et rue Emmanuel Chabrier, bâtiments G, H, I

- **Les logements** : les travaux ne sont pas encore finis. Nous entamons désormais la phase de levée de réserves*.
- **Les façades** : les travaux sont sur le point d'être terminés.
- **La résidentialisation** : les travaux sur les espaces extérieurs commenceront à compter de février 2019. Ils impacteront notamment le stationnement qui, à terme, sera résidentialisé*. Vous serez informé des modalités d'intervention très prochainement.

Les ascenseurs

- Le programme de travaux prévoit de rendre les ascenseurs accessibles de plain-pied, soit dès le rez-de-chaussée. Dans les tours dotées de deux ascenseurs, 1 ascenseur sur deux est maintenu en service. Ces travaux sont terminés dans les bâtiments G, H, I, 1 ascenseur sur deux a été modifié dans les bâtiments D et E, le deuxième sera réalisé en début d'année. Le bâtiment J, n'étant équipé que d'un ascenseur par hall, fera l'objet d'une réunion spécifique avant les travaux.

2^E PHASE

2-4, rue Hector Berlioz, bâtiments D&E

- **Les logements** : dans certains logements les entreprises sont intervenues, les réserves seront levées dans un second temps. Il reste encore quelques logements dans lesquels les travaux n'ont pas démarré. Tous les logements de cette deuxième phase devraient être finis d'ici le mois de mars 2019. La rénovation des parties communes et des halls sera réalisée entre février et mai 2019.
- **Les façades** : Les travaux ont démarré. Ils consistent à la fois à rénover les façades et remplacer les fenêtres. Ils devraient durer jusqu'en mai 2019.
- **La résidentialisation** : les travaux sur les espaces extérieurs commenceront à compter du deuxième semestre 2019.

3^E PHASE

2-4, rue Maurice Ravel, 3-5-7-9 et 11 rue Edouard Couperin, bâtiment J

- **Les logements** : les travaux ont repris dans les logements depuis le mois de décembre et devraient être terminés courant février 2019. La réfection des halls et parties communes sera réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2019.
- **Les façades et les fenêtres des logements** : les travaux s'échelonneront entre mars et juin.
- **La résidentialisation** : les travaux sur les espaces extérieurs commenceront à compter du dernier trimestre 2019.



VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

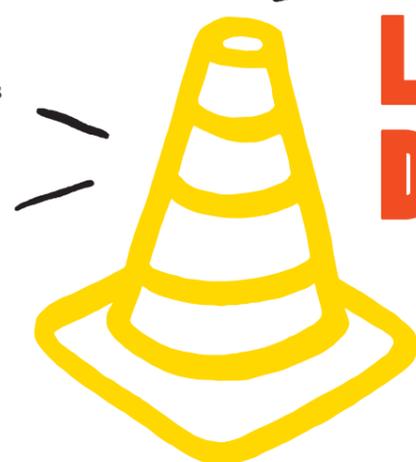
Les fenêtres ont été posées, mais on ne m'a pas remis la canne pour baisser les volets.

Ce n'est pas un oubli, tant que les anciennes fenêtres ne sont pas déposées, les nouveaux volets ne sont pas encore accessibles. Dès qu'elles le sont, la canne vous est confiée et vous pouvez actionner les volets. Nous vous remercions de ne pas tenter une autre manipulation, qui risquerait d'endommager le mécanisme.

Comment se passe la concertation et l'information ?

Au-delà des phases de rencontre et de concertation intervenues pour élaborer le programme de chantier, l'Office rencontre les deux amicales de locataires présentes sur votre site, participe aux réunions publiques et vous informe par voie d'affichage ou de courrier.

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX



Les travaux réalisés dans les logements répondent à une méthodologie précise pour garantir la tenue des délais et une bonne coordination entre les différents corps d'état (plomberie, électricité, peinture...).

L'ÉTAT DES LIEUX

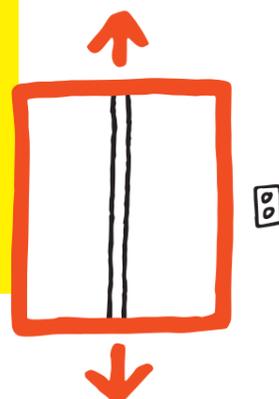
- Si vous souhaitez formuler des remarques sur l'état des lieux de votre logement, il est impératif de le stipuler dans le cahier de réclamation. Aucune demande faite directement aux ouvriers ne pourra être prise en compte.

PENDANT LES TRAVAUX

- Les travaux sont réalisés selon un planning propre à chaque logement. Les rénovations effectuées dans vos logements impliquent l'intervention de différents corps d'état qui ne peuvent travailler en même temps : les plombiers, les électriciens et les peintres interviennent successivement. Cette étape peut occasionner des désagréments, nous comptons sur votre compréhension pour faciliter la réalisation du chantier.

APRÈS LES TRAVAUX

- A la fin de l'intervention de tous les corps d'état dans votre logement, des opérations préalables à la réception seront réalisées. Il s'agit de constater la bonne exécution des travaux et, en cas de défaut d'intervenir de nouveau si besoin.



LE BUREAU DE CHANTIER



Le bureau de chantier n'est plus accessible aux locataires suite aux agressions. Vous pouvez joindre le conducteur de travaux par téléphone pour tout problème de rendez-vous ou pour une urgence au : **01 75 33 46 00**.

Pour toute autre demande, il est impératif d'utiliser le cahier de réclamation, à votre disposition en loge des gardiens.

Une question, une réclamation ?

Vous trouverez à la loge un cahier de réclamation.

■ Toutes vos demandes devront y être consignées pour pouvoir être traitées. À défaut, votre demande ne sera pas prise en compte

REPÈRES



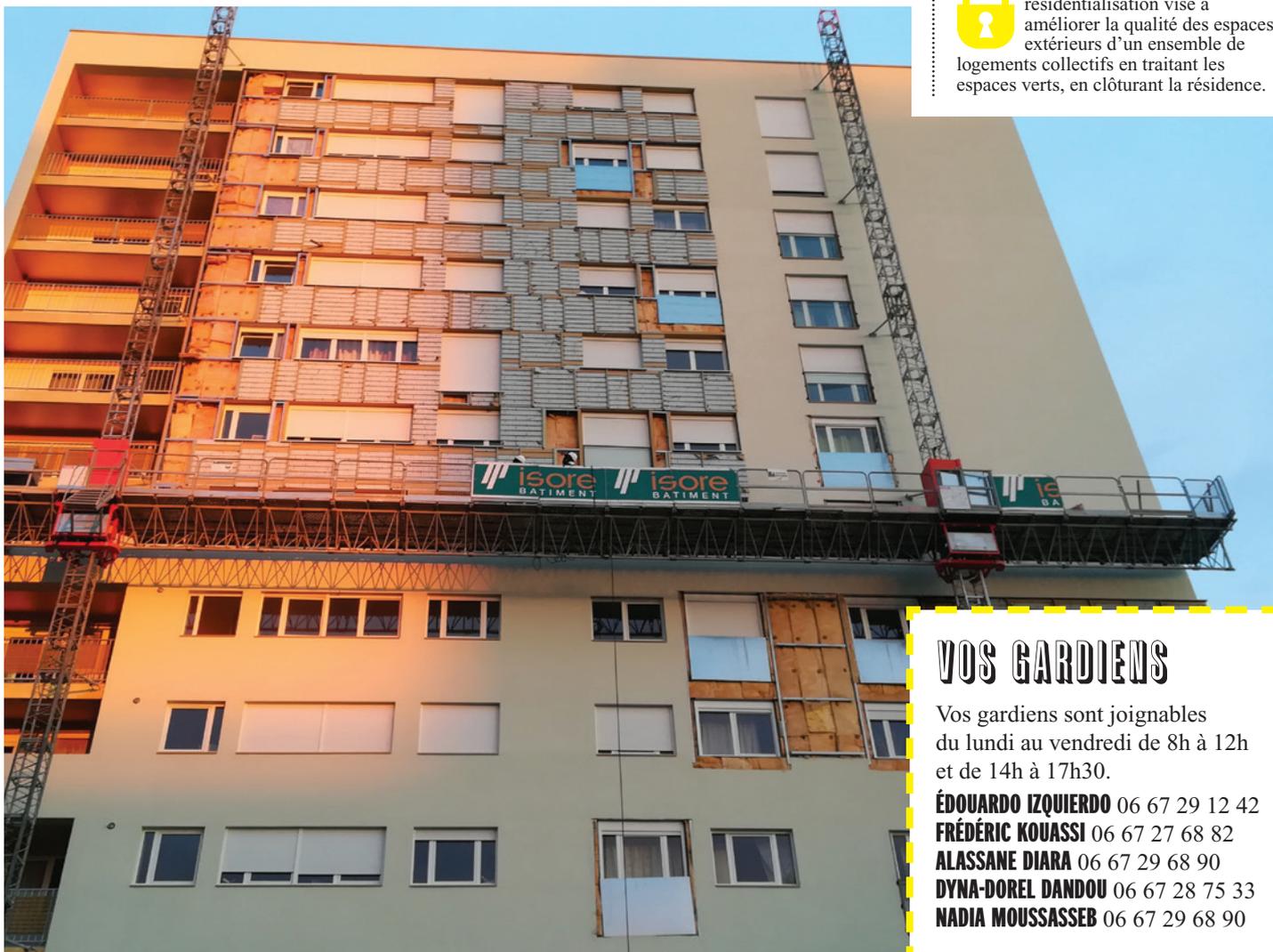
OPR : OPÉRATION PRÉALABLE À RÉCEPTION. Il s'agit de la 1^{re} visite dans le logement une fois les travaux terminés. Cette visite réunit le locataire, la maîtrise d'œuvre, PCH et l'entreprise, elle vise à faire un constat des travaux effectués. La qualité du travail est jugée à ce moment. Si celle-ci est jugée satisfaisante, les travaux sont validés conjointement par PCH et le locataire. Dans le cas où des dysfonctionnements, des prestations non réalisées ou encore des non conformités sont relevés, une nouvelle intervention de l'entreprise est programmée avec signature du locataire à chaque nouveau passage des intervenants.



RÉSERVES. Les réserves représentent toutes malfaçons ou défauts, même infimes, relevés lors de travaux. Elles sont recensées par l'office pour faire l'objet d'une reprise de travaux. Une fois la mise en conformité effectuée, il faut « lever » les réserves une à une pour que la réception soit définitive.



RÉSIDENTIALISATION. La résidentialisation vise à améliorer la qualité des espaces extérieurs d'un ensemble de logements collectifs en traitant les espaces verts, en clôturant la résidence.



VOS GARDIENS

Vos gardiens sont joignables du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.

ÉDOUARDO IZQUIERDO 06 67 29 12 42

FRÉDÉRIC KOUASSI 06 67 27 68 82

ALASSANE DIARA 06 67 29 68 90

DYNA-DOREL DANDOU 06 67 28 75 33

NADIA MOUSSASSEB 06 67 29 68 90